

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).

Convocation du 7 Avril 2016.

L'An Deux Mille Seize et le Douze Avril à 21H00

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **sous la présidence de Mr Voltaire DHENNIN, Maire.**

Etaient présents : Philippe BOUTANT, Jean LAGOUTTE

Michèle CATTALDO, Corinne MORENO, Lilian GARAUD, Véronique THOMAS,
Jean-Philippe LASPORTE, Conseillers.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Nathalie LAMOTHE avait donné pouvoir à DHENNIN Voltaire.
Etaient absents :

Mme Michèle CATTALDO a été élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif et du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer ces écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

V.DHENNIN